

Procès verbal

Assemblée générale de la SOGÉÉCOM

19 avril 2011

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture de l'assemblée à 12h33

*Proposée par Alessandra Tomas
Appuyée par Thomas D'Avignon
Adoptée à l'unanimité*

0.2 Praesidium

Que Nadia Lafrenière et Émilie Champoux agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

*Proposée par Louis-Philippe Véronneau
Appuyée par Herman Goulet Ouellet
Adoptée à l'unanimité*

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant :

0. Procédures d'ouverture

- 0.1 Ouverture
- 0.2 Praesidium
- 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Lecture et adoption du procès-verbal
- 0.5 Avis de motion

1. Élections partielles

2. Bibliothèque

- 2.1 État de la situation
- 2.2 Prochaines actions

3. Campagne nationale

- 3.1 État de la situation
- 3.2 Plan d'action
- 3.3 Perspective de GGI

4. Révision Budgétaire

5. Procédures de clôture

- 5.1 Questions à l'exécutif
- 5.2 Varia
- 5.3 Levée

*Proposée par Thomas D'Avignon
Appuyée par Alessandra Tomas
Adoptée à l'unanimité*

Amendement

Que l'on ajoute le point 2.SPPCM et que les autres points décalent en conséquence

*Proposée par Louis-Philippe Véronneau
Appuyée par Camille Duranceau
Adopté à l'unanimité*

Vote sur la principale

Adoptée à l'unanimité

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal

Que l'on adopte tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 février 2011

Proposée par Simon Julien Lacroix

Appuyée par Pierre-Philippe Monette Ostiguy

Adoptée à l'unanimité

0.5 Avis de motion

Reprise des avis de motions suivant :

1 Dépôt d'avis de motion par Camille Duranceau :

Que l'annexe D des statuts et règlement de la SOGÉÉCOM soit modifiée afin d'inclure le Club de plein air et voyage le Mistral:

Club de Plein air et Voyage Le Mistral :

Le Mistral est dédié à l'organisation et la promotion d'activités de plein air et de voyage ainsi qu'à l'aide individuelle pour toute recherche d'informations ou de documentation concernant le plein air et les voyages.

Repris par Camille Duranceau

Appuyé par Maxime Poulin

Adopté à l'unanimité

2 Dépôt d'avis de motion par Dartagnan Simard :

Que soit ajouté à l'annexe F des statuts et règlements de la SOGÉÉCOM l'article 3.9 Destitution et qu'il soit articulé de la façon suivante : advenant qu'une membre du comité exécutif de la radio ne soit plus étudiante, celle-ci perd automatiquement son poste.

Repris par Herman Goulet-Ouellet

Appuyé par Maxime Poulin

Adopté à l'unanimité

3 Avis de Motion déposé par Herman Ouellet- Goulet :

Considérant que l'horaire de cours des étudiantes à la formation continue ne permettra généralement pas à la déléguée à la formation continue de se présenter aux réunions du Conseil exécutif;

Considérant que le quorum est parfois difficile à obtenir et que cela peut empêcher la bonne conduite des mandats des déléguées;

Considérant que la déléguée à la formation continue a d'abord le mandat de faire le pont entre les élèves de la formation continue et le Conseil exécutif, ainsi que de traiter les plaintes pédagogiques adressés par celles-ci, et que, par conséquent, sa présence aux réunions du Conseil exécutif est souhaitable mais non essentielle;

Que l'article 59, section 3, chapitre 4: Quorum; qui se lit comme suit:

“Le quorum de toute réunion du Conseil exécutif est fixé à la moitié plus un (1) des postes de délégués comblés à l'exécutif.” Soit modifié de la manière suivante:

“Le quorum de toute réunion du Conseil exécutif est fixé à la moitié plus un (1) des postes de délégués comblés à l'exécutif, excluant le poste de déléguée à la formation continue.”

Repris par Herman Goulet Ouellet

Appuyé par Catherine Mailloux

Adopté à l'unanimité

4. Avis de motion déposé par Herman Goulet-Ouellet

Considérant que la SOGÉÉCOM a cœur la défense des intérêts de ses membres;

Considérant que les étudiants qui ont recours au système de justice le font par nécessité;

Considérant que la SOGÉÉCOM est une organisation syndicale possédant des moyens financiers limités provenant majoritairement des cotisations étudiantes;

Que soit ajouté à la charte dans le Chapitre 7 – *Affaires Financières*, l'article 86, allant comme suit :

« Pour qu'une demande d'aide financière à la SOGÉÉCOM relative à des frais judiciaires concernant un cas de plainte précis – concernant les droits d'une étudiante membre – soit reçue en assemblée générale, elle doit avoir été portée à l'attention du conseil exécutif de la SOGÉÉCOM **avant le début des dîtes procédures judiciaires.**

L'intention de faire ladite demande doit être annoncée à une réunion du conseil exécutif ayant quorum au moins une semaine avant la tenue d'une assemblée générale.

Le conseil exécutif de la SOGÉÉCOM doit avoir pris part activement aux procédures d'aide juridique.

Dans le cas où une demande serait faite en assemblée sans que le conseil exécutif en ait été informé dans le délai prescrit, la demande sera reporté à l'assemblée suivante.

Seule l'assemblée générale peut refuser ou entériner une demande. Le conseil exécutif n'a en aucun cas le droit de refuser qu'un étudiant dépose une telle demande. »

Repris par Louis-Philippe Verroneau

Appuyé par Éloi Berube

Adopté à l'unanimité

1. Élection Partielle

La candidature de Marie-Kim Frénette au poste de déléguée à l'animation culturelle

Adoptée à l'unanimité

La candidature de Saul Provençale au poste de délégué à la trésorerie

Adoptée à l'unanimité

La candidature d'Alessandra Tomas au poste de déléguée à la mobilisation

Adoptée à l'unanimité

Que les élections soient à main levée.

*Proposée par Delphine Labrecque –Synnott
Appuyée par Marie-Kim Frénette
Adoptée à l'unanimité*

La candidature de dernière minute d'Audrey Timma adjointe à l'animation culturelle
Adoptée à l'unanimité

La candidature de dernière minute de Gabrielle Bellemare au poste d'adjointe à la mobilisation
Adoptée à l'unanimité

2. SPPCM

Advenant l'échec des négociations sur la politique de conciliation avec le syndicat des professeures et professeurs du collège de Maisonneuve (SPPCM) :

Que la SOGÉÉCOM boycotte l'ensemble des comités où siège le SPPCM

Que la SOGÉÉCOM ne reconnaisse plus le SPPCM comme une organisation syndicale

*Proposée par Louis-Philippe Véronneau
Appuyée par Jérôme Briand
Adoptée à l'unanimité*

3. Bibliothèque

3.1 État de la situation

Une plénière de 5 minutes est demandé pour discuter de la question

*Proposée par Delphine Labrecque-Synnott
Appuyée par Herman Ouellet-Goulet
Adoptée à l'unanimité*

Proposition d'ajouter 5 minutes à la plénière

*Proposée par Ludovic Boivin
Appuyée par Herman Ouellet-Goulet
Adoptée à majorité*

3.2 Prochaines actions

Une plénière de 5 minutes est demandé pour discuter de la question

*Proposée par Alessandra Tomas
Appuyée par Thomas D'Avignon
Adoptée à l'unanimité*

Considérant les positions de la SOGÉÉCOM au sujet de la bibliothèque ;
Considérant l'escalade des moyens de pressions en cours;
Que la SOGÉÉCOM organise les funérailles symboliques de la bibliothèque
Que la SOGÉÉCOM organise une séance d'étude dans les locaux de l'administration
Que la SOGÉÉCOM organise une manifestation interne dans les locaux de l'administration

*Proposée par Alessandra Tomas
Appuyée par Simon-Julien Lacroix*

Amendement d'ajouter : Que la SOGÉÉCOM continue sa campagne d'affichage massive

*Proposée par Pierre-Philippe Ostiguy-Monette
Appuyée par Guillaume Gourde Pinet
Adoptée à l'unanimité*

Amendement d'ajouter : Que la SOGÉÉCOM, advenant un échec des actions symboliques cités plus

haut, tienne une assemblée générale de grève limité ayant pour seul point a l'ordre du jour
Bibliothèque.

*Proposée par Maxime Poulin
Appuyée par Vincent Gariépy
Rejeté à Majorité*

*Sur la principale
Adoptée à l'unanimité*

4. Campagne nationale

4.1 État de la situation

Un temps de présentation de l'exécutif de 5 minutes est demandé pour discuter de la question

*Proposée par Catherine Mailloux
Appuyée par Laurence Jutras
Adoptée à l'unanimité*

Présentation de 1 minute 30 sec sur l'AFE par Amnay Ziani

*Proposée par Amnay Ziani
Appuyée par Camille Duranceau
Adoptée à l'unanimité*

Présentation de 2 minutes par Catherine Mailloux sur les impacts de la hausse

*Proposée par Catherine Mailloux
Appuyée par Alessandra Toma
Adoptée à l'unanimité*

Proposition de plénière de 5 minutes

Proposée par Julien Thibault

*Appuyée par Marie-Kim Frênette
Rejeté à majorité*

4.2 Plan d'action

Que les revendications principales de l'ASSÉ pour l'an prochain soient :

- Contre toute hausse des frais de scolarité et des frais afférents dans une perspective de gratuité scolaire.
- Pour un financement public de l'éducation postsecondaire.

*Proposée par Simon Julien Lacroix
Appuyée par Saul Provençal*

Point d'ordre : rejeté à majorité

*Amendement : d'ajouter à la fin du deuxième tiret sans barrer la route au financement privé.
Proposée par Maxime Poulin
Appuyé par Julien Thibault
Rejeté à majorité*

Sur la principale adoptée à majorité

Constatation de quorum : le quorum n'est pas constaté à 14h05

Demande de constatation de quorum

Quorum non constaté : levée à 14h14

4.3 Perspective de GGI

5. Révision Budgétaire

2 Procédures de clôture

2.2 Questions à l'exécutif

2.3 Varia

2.4 Levée